



Partie 2 > L'activité

22

par le siège de l'entreprise, le plus souvent établi dans un autre pays européen ou aux États-Unis.

La publication de la liste des œuvres sur le site de l'Hadopi sous la forme d'un moteur de recherche implique un travail de mise au format par les équipes techniques de l'institution ainsi que de nombreux échanges avec les interlocuteurs du côté des plateformes. Cette étape retarde souvent le délai d'attribution du label.

Les procédures de renouvellement du label sont par ailleurs le plus souvent initiées par l'Hadopi, qui doit relancer les plateformes pour obtenir un nouveau dossier de labellisation complet. Cette tâche s'avère particulièrement chronophage pour un résultat limité. 28 plateformes qui ont bénéficié du label n'ont pas encore sollicité son renouvellement.

• Apposition du logo PUR sur les plateformes

L'Hadopi constate que parmi les plateformes titulaires du label, un tiers d'entre elles apposent le logo PUR sur leur site Internet ou sur leur application.

Certaines plateformes internationales ont fait part de leur difficulté à limiter la visibilité du logo à la seule version française de leur site Internet ou de leur application. D'autres services ont clairement affiché leur réticence à apposer un label PUR sur leur page d'accueil. Enfin, certains considèrent que la valorisation du caractère légal de leur service n'est pas nécessaire

Chiffres clés et analyse sectorielle

Au 30 juin 2013, l'Hadopi a attribué le label à 71 plateformes. Néanmoins, seules 58 d'entre elles sont référencées sur le portail dédié. En effet, 13 plateformes ont été retirées du portail, soit du fait de leur disparition, soit du fait de leur souhait de ne pas renouveler leur label.

Au 30 juin 2013, 28 plateformes titulaires du label n'ont pas engagé de procédure de renouvellement ce qui porte le nombre de labels en cours de validité à 43 services. S'agissant de la répartition des plateformes

labellisées par type de contenus culturels, elle reflète la diversité de l'offre. Alors que les services musicaux et de vidéo représentaient 76 % des plateformes labellisées en 2012, ils représentent aujourd'hui 63 % des labels. Les offres de livre numérique, de photo, de logiciel, de jeu vidéo et les plateformes de financement participatif sont plus nombreuses, elles sont ainsi passées de 23 % à 37 % entre 2012 et 2013.

• Musique

L'Hadopi constate un recul de la part des plateformes musicales labellisées. Alors qu'elles représentaient 56 % des plateformes labellisées en 2012, elles ne représentent en juin 2013 que 36 % (de 33 services en 2012 à 27 en 2013). Cela s'explique notamment par la disparition de 8 plateformes proposant de la musique en ligne.

Sur une cinquantaine de plateformes musicales labellisables⁽³⁾, plus de la moitié a obtenu le label, incluant les services les plus connus (iTunes, Deezer, Spotify, Amazon) dont on considère qu'ils représentent la plus grande partie des usages. 12 % des plateformes labellisées ont un catalogue qui dépasse les 10 millions de titres (Amazon mp3, Deezer, Spotify, Orange Musicstore, Starzik). En revanche, 76 % d'entre elles ont moins de 100 000 titres en catalogue. La difficulté que rencontrent ces services pour augmenter la taille de leur offre est due au montant de l'investissement nécessaire pour acquérir les catalogues des principales majors. Sont également représentés des services misant sur la qualité audio de leur offre et leur plus-value éditoriale. Qobuz et 7Digital, par exemple, proposent ainsi des téléchargements haute qualité (fichiers disposant d'une faible compression numérique ou d'une compression sans perte de données). Des offres alternatives sont présentes : parmi elles, CD1D

regroupe plus de 200 labels indépendants alors que Jamendo propose l'écoute de musiques gratuites, mises à disposition sous licence Creative Commons. Enfin, le service d'impression de partitions musicales QuickPartitions a obtenu le label.

• VOD/SVOD

S'agissant des offres vidéo, la majorité des grands services de VOD, SVOD et TVR des chaînes de télévision et des fournisseurs d'accès à Internet sont absents des sites référencés. Des négociations non achevées entre certains ayants droit et les principaux services de diffusion contribuent à expliquer cette faible représentation des offres vidéo parmi les plateformes labellisées, et ce malgré les démarches entreprises par l'Hadopi pour accompagner les parties prenantes dans la conclusion d'un accord.

Ainsi, sur les 75 services disponibles en France⁽⁴⁾, 20 plateformes sont titulaires du label. La majorité propose le paiement à l'acte (14 services), l'abonnement est encore faiblement représenté (deux services). Des offres généralistes, aux catalogues variés, sont présentes parmi les labellisés (Video@Volonté, Imineo, MegaVOD) mais on trouve aussi des services spécialisés sur certains types de production : Vodéo est spécialisé dans les documentaires, Funanim et Wakanim proposent des séries d'animations japonaises alors que Carlotta VOD valorise le cinéma de patrimoine. La taille moyenne de catalogue proposée par les plateformes de VOD labellisées est de 5 000 vidéos. Cependant, cette taille est très variable selon le type de plateforme. Les plateformes généralistes proposent en moyenne 10 000 titres tandis que les plateformes dites « de niche » proposent plutôt des catalogues allant de 100 à 1 000 titres.

• Livre numérique

Concernant le secteur du livre numérique, l'Hadopi constate une dynamique de création de plateformes dédiées à sa diffusion. Du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, le

(3) Le panel de l'observatoire de la Musique dans son état des lieux de l'offre de musique numérique (second semestre 2012) compte 85 plateformes actives et identifiées. Parmi elles, entre 50 et 55 seraient susceptibles d'être labellisées (hors radio, flux continu, plateformes UGC, agrégateurs et portails).

(4) CNC – Dossier n° 325 : le marché de la vidéo